Année 2013. – N° 86 *bis* A.N. (C.R.) ISSN 0242-6765 Vendredi 5 juillet 2013

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIV^e^ Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2012-2013

Séance(s) du jeudi 4 juillet 2013

Articles, amendements et annexes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

http://www.assemblee-nationale.fr

SOMMAIRE

5e séance

INTERDICTION DU CUMUL DE FONCTIONS EXÉCUTIVES LOCALES AVEC LE MANDAT DE DÉPUTÉ OU DE SÉNATEUR 3

6e séance

INTERDICTION DU CUMUL DE FONCTIONS EXÉCUTIVES LOCALES AVEC LE MANDAT DE DÉPUTÉ OU DE SÉNATEUR 5

7e séance

INTERDICTION DU CUMUL DE FONCTIONS EXÉCUTIVES LOCALES AVEC LE MANDAT DE DÉPUTÉ OU DE SÉNATEUR 13

5e séance

INTERDICTION DU CUMUL DE FONCTIONS EXÉCUTIVES LOCALES AVEC LE MANDAT DE DÉPUTÉ OU DE SÉNATEUR

Projet de loi organique interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur
Texte adopté par la commission – n° 1173

Article 1er

(1) Après l'article L.O. 141 du code électoral, il est inséré un article L.O. 141–1 ainsi rédigé :

(2) « *Art. L.O. 141–1.* – Le mandat de député est incompatible avec :

(3) « 1° Les fonctions de maire, de maire d'arrondissement, de maire délégué et d'adjoint au maire ;

(4) « 2° Les fonctions de président et de vice-président d'un établissement public de coopération intercommunale ;

(5) « 3° Les fonctions de président et de vice-président de conseil départemental ;

(6) « 4° Les fonctions de président et de vice-président de conseil régional ;

(7) « 4° *bis (nouveau)* Les fonctions de président et de vice-président d'un syndicat mixte ;

(8) « 5° Les fonctions de président, de membre du conseil exécutif de Corse et de président de l'assemblée de Corse ;

(9) « 6° Les fonctions de président et de vice-président de l'assemblée de Guyane ou de l'assemblée de Martinique, de président et de membre du conseil exécutif de Martinique ;

(10) « 7° Les fonctions de président, de vice-président et de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; de président et de vice-président du congrès de la Nouvelle-Calédonie ; de président et de vice-président d'une assemblée de province de la Nouvelle-Calédonie ;

(11) « 8° Les fonctions de président, de vice-président et de membre du gouvernement de la Polynésie française ; de président et de vice-président de l'assemblée de la Polynésie française ;

(12) « 9° Les fonctions de président et de vice-président de l'assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna ;

(13) « 10° Les fonctions de président et de vice-président du conseil territorial de Saint–Barthélemy, de Saint-Martin, de Saint–Pierre–et–Miquelon et de membre du conseil exécutif de Saint–Barthélemy, de Saint-Martin, de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

(14) « 11° *(nouveau)* Les fonctions de président et de vice-président de l'organe délibérant de toute autre collectivité territoriale créée par la loi. »

Amendements identiques :

Amendements n° 22 présenté par M. Myard, n° 23 présenté par M. Jacob, n° 64 présenté par M. Dhuicq, n° 104 présenté par Mme Genevard, n° 143 présenté par M. Laurent et M. Hutin, n° 150 présenté par M. Fasquelle, M. Quentin, Mme Louwagie, M. Marty, M. Morel-A-L'Huissier, M. Apparu, M. Gandolfi-Scheit, M. Goujon, Mme Besse, M. Dassault, M. Lurton, M. Balkany, M. Audibert Troin, M. Philippe, M. de Rocca Serra, M. Gibbes, M. Foulon et M. Cinieri, n° 177 présenté par M. Schwartzenberg, M. Tourret, M. Giraud, M. Braillard, Mme Dubie, M. Robert, M. Chalus, M. Carpentier, Mme Girardin, M. Krabal et M. Saint-André, n° 186 présenté par M. Poisson, M. Albarello, Mme Ameline, M. Aubert, M. Jean-Pierre Barbier, M. Baroin, M. Bénisti, M. Berrios, M. Bertrand, M. Blanc, M. Bonnot, M. Bouchet, Mme Boyer, M. Briand, M. Brochand, M. Bussereau, M. Carrez, M. Censi, M. Chartier, M. Cherpion, M. Christ, M. Ciotti, M. Cochet, M. Copé, M. Cornut-Gentille, M. Costes, M. Courtial, M. Couve, M. Daubresse, M. Debré, M. Decool, M. Deflesselles, M. Degauchy, M. Delatte, M. Door, M. Dord, Mme Marianne Dubois, M. Estrosi, M. Fenech, Mme Fort, M. Francina, M. Fromion, M. Furst, M. Gaymard, M. Guy Geoffroy, M. Gérard, M. Gest, M. Gilard, M. Ginesta, M. Ginesy, M. Giran, M. Goasguen, M. Gorges, Mme Greff, Mme Grommerch, M. Grouard, M. Guaino, Mme Guégot, M. Guibal, M. Guillet, M. Guilloteau, M. Heinrich, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Houillon, M. Huet, M. Huyghe, M. Jacquat, M. Kossowski, M. Labaune, M. Laffineur, M. Lamblin, M. Lazaro, Mme Le Callennec, M. Le Fur, M. Le Mèner, M. Leboeuf, M. Frédéric Lefebvre, M. Lellouche, M. Leonetti, M. Lequiller, M. Lett, Mme Levy, M. Mancel, M. Marc, M. Mariani, M. Mariton, M. Olivier Marleix, M. Alain Marleix, M. Marlin, M. Marsaud, M. Philippe Armand Martin, M. Martin-Lalande, M. Mathis, M. Meunier, M. Mignon, M. Morange, M. Moyne-Bressand, Mme Nachury, M. Nicolin, M. Ollier, M. Pélissard, M. Perrut, M. Poniatowski, Mme Pons,

M. Priou, M. Reiss, M. Reitzer, M. Riester, M. Robinet, Mme Rohfritsch, M. Saddier, M. Scellier, Mme Schmid, M. Schneider, M. Sermier, M. Siré, M. Sordi, M. Sturni, Mme Tabarot, M. Taugourdeau, M. Teissier, M. Terrot, M. Tetart, M. Tian, M. Vannson, Mme Vautrin, M. Verchère, M. Vialatte, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vitel, M. Voisin, M. Warsmann, M. Wauquiez et M. Woerth, n° 209 présenté par M. Piron, M. Benoit, M. Demilly, M. Fromantin, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Reynier, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva et M. Zumkeller et n° 234 présenté par M. Vercamer.

Supprimer cet article.